

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A236-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A236

OBJET : Ressources - Finances - Attribution d'une subvention d'investissement au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'un bâtiment

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESEA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_07

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'un bâtiment
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose d'attribuer une subvention d'investissement au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment destiné à l'extension des locaux pour un montant de **600 000,00 €**.

Exposé des motifs :

Le Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône souhaite acquérir de nouveaux locaux, situés à proximité du bâtiment actuel afin d'être en capacité de gérer l'accroissement de son activité.

Le bâtiment, situé 29 boulevard de la Grande Thumine, aura pour vocation d'accueillir :

- Un centre d'examen régional pour les épreuves orales des concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale
- Un pôle santé qui regroupera :
 - o Un service de médecine préventive
 - o Un service de prévention des risques professionnels
 - o Un service Conseil Handicap et FIPHFP
 - o Les secrétariats de la Commission de Réforme et du Comité Médical.

N° GU	Objet	Bénéficiaire	Coût du projet HT	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la Commission thématique	%	Convention d'objectifs Oui/non
2015_01432	Acquisition d'un bâtiment	Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches du Rhône (CDG 13)	2 330 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	25,75 %	oui

Plan de financement prévisionnel	DEPENSES	RECETTES
Achat du bâtiment	2 300 000,00 €HT	
Frais de notaire	30 000,00 €HT	
Financement CDG 13		1 730 000,00 €HT
Subvention CPA		600 000,00 €HT
TOTAL	2 330 000,00 €HT	2 330 000,00 €HT

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de **600 000,00 €** au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à l'extension des locaux ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la CPA et le Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits en section d'investissement du chapitre 020 nature 204182, qui présente les disponibilités nécessaires.

Communauté du Pays d'Aix



Centre de Gestion de la
Fonction Publique
des Bouches du Rhône

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le dossier suivant :
Acquisition d'un bâtiment

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ,
Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Conseil Communautaire du
(délibération **2015_A**)

D'une part,

Et,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches du Rhône (CDG 13) représenté par sa
Directrice Générale des Services, Madame Sakina LARBI.

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches du Rhône souhaite acquérir un bâtiment situé à proximité des locaux actuels afin de gérer au mieux l'accroissement de son activité.

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

	DEPENSES	RECETTES
Achat du bâtiment	2 300 000,00 €HT	
Frais de notaire	30 000,00 €HT	
Financement CDG 13		1 730 000,00 €HT
Subvention CPA		600 000,00 €HT
TOTAL	2 330 000,00 €HT	2 330 000,00 €HT

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le projet suivant : **Acquisition d'un bâtiment situé 29 Boulevard de la Grande Thumine à Aix-en-provence (13090).**

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser au **CDG 13** sous forme de subvention, une aide de **600 000,00 €** correspondant à **25,75 %** des sommes effectivement payées par le bénéficiaire qui s'estiment à **2 330 000,00 € HT.**

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant varie à la hausse à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si le bénéficiaire obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, le bénéficiaire devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix.

Article 4 : Communication

Le bénéficiaire de la subvention assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase de l'opération, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix au CDG 13 interviendront selon les modalités suivantes :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlements des sommes dues par le CDG 13 en sa qualité d'acquéreur de biens, de l'attestation de propriété signée par le notaire et du plan de financement définitif.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Gérard BRAMOULLÉ

Sakina LARBI

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-Président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

**Directrice Générale des Services
du Centre de Gestion de la
Fonction Publique
des Bouches du Rhône**

OBJET : Ressources - Finances - Attribution d'une subvention d'investissement au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition d'un bâtiment

Ne prennent pas part au vote : AMIEL Michel – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – GERARD Jacky

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	4

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

13 NOV. 2015

